Nations Unies S/2017/746



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 août 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

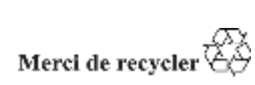
I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2018 et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les 60 jours de l'exécution du mandat de l'Opération. Il retrace et analyse l'évolution du conflit et présente la situation politique et opérationnelle au Darfour ainsi que les principaux obstacles à l'exécution effective du mandat, notamment les violations de l'accord sur le statut des forces, au cours de la période allant du 6 juin au 15 août 2017. Il décrit également les mesures prises par la MINUAD pour atteindre ses objectifs et fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'examen stratégique, ainsi que sur la stratégie financière adoptée aux fins du transfert de tâches à l'équipe de pays des Nations Unies.

II. Analyse du conflit

2. Des affrontements ont eu lieu dans l'État du Darfour septentrional entre le Gouvernement soudanais et les mouvements rebelles au Darfour qui avaient lancé des incursions fin mai, tandis que les mouvements armés d'opposition continuent à se scinder et que les factions dissidentes forment des alliances avec ou contre le Gouvernement. Les affrontements intercommunautaires, nés en grande partie de différends liés à des terrains ou à du bétail, se sont également poursuivis dans tout le Darfour, et le nombre de morts a légèrement augmenté par comparaison avec la même période en 2016. Les violences commises contre des civils, principalement par des milices armées, présentaient elles aussi des liens avec les ressources puisqu'elles avaient principalement lieu dans des zones agricoles ou s'inscrivaient dans une démarche visant à empêcher les personnes déplacées de retourner dans leur village. Des civils ont aussi été pris dans des affrontements entre des milices armées et les forces de sécurité gouvernementales, notamment lors d'attaques contre la police et les Forces d'appui rapide. La situation humanitaire a été aggravée par des inondations et une épidémie de diarrhée aqueuse aiguë dans certaines régions du Darfour. Dans le même temps, des réorganisations politiques consécutives à la formation du Gouvernement d'entente nationale ont eu lieu jusqu'au niveau local, mais le parti au pouvoir contrôlait toujours l'ensemble des structures existantes. Concernant le processus de paix au Darfour et la mise en œuvre du Document de

17-14610 (F) 050917 050917





Doha pour la paix au Darfour, peu de progrès ont été faits : le refus des mouvements non signataires du Document de s'engager à revenir à la table des négociations complique la situation[1].

Combats entre les forces du Gouvernement soudanais et les mouvements armés et leurs conséquences sur la sécurité

3. À la suite des affrontements entre le Gouvernement et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et l'Armée de libération du Soudan-Conseil de transition (ALS/CT), faction dissidente de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW), dans les États du Darfour septentrional et oriental du 20 au 29 mai, une habilitation de sécurité a été délivrée à la MINUAD pour qu'elle puisse se rendre dans la région d'Ain Siro, à 39 kilomètres au nord-ouest de Koutoum (Darfour septentrional) le 8 juin. La patrouille a reçu des informations faisant état de victimes civiles et de pillages dans la région. Des affrontements ont eu lieu le 9 juin entre les forces gouvernementales et l'ALS-MM à Ourou, à 39 kilomètres au nord-ouest d'Oum Barou (État du Darfour septentrional); 11 membres de l'ALS-MM auraient été tués et trois membres des forces de sécurité soudanaises légèrement blessés. Le 17 juin, 13 membres de l'ALS-MM se sont rendus aux Forces armées soudanaises à Ain Siro.

4. Dans l'État du Darfour central, un affrontement a eu lieu le 10 juin dans le village de Thour, à 15 kilomètres au sud de Nertiti, entre les Forces armées soudanaises et des membres de l'ALS-AW, ces derniers ayant, semble-t-il, volé du bétail appartenant au clan Naouaïba des Rizeigat du Nord. Le 14 juin, des Naouaïba armés ont attaqué un groupe de personnes déplacées et tué deux d'entre elles dans le village de Wisa, non loin du camp de déplacés de Thour Est. Le 18 juin, un Naouaïba a été blessé non loin de ce même camp lors de heurts entre des milices Naouaïba et un groupe de membres de l'ALS-AW, qui ont entraîné l'intervention des Forces armées soudanaises et de la police.

5. À Sortoni (Darfour septentrional), la situation est restée précaire en raison de la présence de membres de l'ALS-AW, groupe désormais nommé « Armée de libération du Soudan-Défense populaire » depuis qu'il s'est rallié au Gouvernement en janvier 2017, et de tensions entre les personnes déplacées et des nomades arabes. Le 17 juin, des soldats des Forces armées soudanaises et les Rizeigat du Nord venant du point d'eau de Kube, à 5 kilomètres au nord-ouest de Sortoni, sont arrivés au site de rassemblement des personnes déplacées et ont affirmé être à la recherche de bétail manquant. Des membres de l'Armée de libération du Soudan-Défense populaire sont ensuite arrivés sur les lieux dans des véhicules et avec des armes, ce qui a exacerbé les tensions. Même si les soldats soudanais et les Rizeigat sont repartis à Kube après avoir été empêchés d'entrer sur le site de rassemblement par les soldats de la MINUAD, les nomades arabes ont menacé le 18 juin de rompre tout dialogue avec les déplacés et de recourir à la violence si les problèmes liés au bétail n'étaient pas réglés. Le 20 juin, des soldats des Forces armées soudanaises et des nomades arabes qui cherchaient le chef de l'Armée de libération du Soudan-Défense populaire ont à nouveau tenté d'entrer dans le site de rassemblement mais en ont été empêchés par la MINUAD. Le 6 juillet, des milices arabes ont tendu une embuscade à un groupe de membres de l'Armée de libération du Soudan-Défense populaire dans le village de Dible, à 10 kilomètres à l'ouest de Sortoni : quatre hommes ont été tués et trois autres blessés. Lors de patrouilles effectuées les 17 et 18 juillet au point d'eau de Kube, la MINUAD a constaté que les habitants du secteur, peuplé majoritairement d'Arabes, l'avaient quitté, sans doute par peur de représailles.

[1] On trouvera un bilan de la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour dans le document S/2017/747.

Conflits intercommunautaires

6. Les violences intercommunautaires ont persisté au Darfour en raison de différends liés à des terres et à du bétail : 10 incidents ont entraîné 74 décès contre 11 incidents ayant entraîné 96 décès au cours de la période précédente. Des problèmes non résolus concernant l'utilisation de terrains agricoles, les pâturages et la migration des troupeaux de bétail sont les principales causes de ces conflits. Les efforts de réconciliation menés par les autorités locales n'ont eu que des effets temporaires, comme le montrent les violations fréquentes des accords de paix conclus entre ces groupes. Le Gouvernement a également mené des campagnes de désarmement pour contenir la violence mais ses causes profondes liées à la propriété foncière et à l'accès aux terres n'ont toujours pas été traitées.

7. Dans l'État du Darfour méridional, malgré l'accord signé en août 2016 entre les chefs de sept grandes tribus à Chataya, à 94 kilomètres au nord-ouest de Kass, les Misseriya ont attaqué le 26 juin des Four revenus dans la région, brûlant leurs propriétés, afin de les forcer à se rendre dans un camp de déplacés situé non loin de là. Le Gouvernement a déployé des forces de sécurité et arrêté deux des auteurs de ces faits. Le 8 juin, des combats ont éclaté entre les Rizeigat et les Gimir dans le village de Sessaban, à 50 kilomètres au sud-est de Katilla : un Gimir et deux Rizeigat ont été tués. Pour se venger, le 9 juin les Rizeigat ont lancé une attaque contre une mosquée à Sessaban, au cours de laquelle deux Rizeigat, un Gimir et un Fallata ont été tués. Les autorités locales ont déployé des forces et, le 15 juin, les Rizeigat et les Gimir ont signé un accord de cessation des hostilités. Le 20 juillet, dans la vallée d'Hachaba, à 16 kilomètres au sud-ouest de Greida, des Fallata armés en tenue de combat ont attaqué 20 Salamat et tué cinq d'entre eux alors que ceux-ci se déplaçaient en direction de Nyala avec leur bétail. Le 30 juillet, dans la région de Dawis, à 14 kilomètres au nord-est de Kass, des Houttiya se sont battus avec des Tounjour pour des terrains agricoles, et cinq Tounjour auraient été tués.

8. Dans l'État du Darfour central, en dépit des accords de paix signés entre les Salamat et les Misseriya le 29 mai, une attaque des Misseriya par les Salamat dans la région de Sure, à 40 kilomètres au nord-est d'Oum Doukhoun, a entraîné la mort d'un Misseriya le 12 juin.

9. Dans l'État du Darfour oriental, le conflit entre les Maaliya et les Hamar a repris le 26 juin, malgré un accord de réconciliation signé en 2014, lorsqu'une affaire de vol de bétail a créé un conflit entre les Maaliya et le clan El Gekhisat des Hammar, dans le village de Karkadé, à 18 kilomètres à l'ouest de Charif. Six Hammar et trois Maaliya ont été tués; la MINUAD a accompagné les autorités locales lors de leur visite de la région. Cependant, un autre affrontement a eu lieu le 28 juin dans le village d'Oum Totahana, à 65 kilomètres au nord-est d'Adila, et un Misseriya vivant dans le secteur a été tué. Le 21 juillet, plusieurs heurts ont eu lieu entre les Maaliya et les Rizeigat à Charaya, à 7 kilomètres au nord de Kilikili, et à Mujilid, à 60 kilomètres au nord de Daeïn, entraînant le décès de 14 Rizeigat. Les combats ont continué les 23 et 24 juillet dans le village d'El-Sahab, à 37 kilomètres au nord-ouest d'Abou Karinka, et à Hasab Allah, à 17 kilomètres au nord-est de Daeïn, et ont causé la mort de 2 Maaliya et de 25 Rizeigat. Le gouvernement de l'État a déployé des forces de sécurité le 24 juillet et les Forces armées soudanaises sont arrivées à Daeïn le 28 juillet pour désarmer les Rizeigat et les Maaliya et confisquer leurs armes; les chefs coutumiers des deux tribus ont également été arrêtés le 29 juillet. Le 1er août, les Forces d'appui rapide ont aussi commencé à désarmer des civils à Abou Karinka et à Adila, et ont arrêté des chefs Maaliya et quelques civils le 4 août. Ces mesures ont fait naître du ressentiment dans les deux tribus.

Violences commises contre les civils et violations des droits de l'homme

10. Malgré la diminution du nombre d'affrontements armés, la situation en matière de sécurité et de droits de l'homme au Darfour demeure instable. La MINUAD a recensé 94 cas de violations des droits de l'homme, qui ont fait 204 victimes dont 22 enfants, contre 82 cas ayant fait 124 victimes au cours de la période précédente. Dix-sept de ces affaires étaient des violations du droit à la vie (81 victimes) et 37 des violations du droit à l'intégrité physique (82 victimes). On compte 27 cas de violences sexuelles et sexistes et de violences sexuelles liées aux conflits (37 victimes, dont 9 enfants), et 3 cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale (6 victimes). On dénombre également 7 cas d'enlèvement (27 victimes). Au total, la MINUAD a confirmé 63 cas de violations des droits de l'homme (128 victimes), dont 31 (76 victimes) n'ont toujours pas pu être confirmés pour différentes raisons, notamment les restrictions d'accès. Sur les 94 cas signalés, 10 cas concernant 22 victimes serait le fait des forces de sécurité gouvernementales et de groupes qui leur sont associés. Les 84 autres (182 victimes) concernent des actes perpétrés par des hommes armés non identifiés, souvent décrits par les victimes comme des « arabes ».

11. Si le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer les institutions judiciaires et lutter contre l'impunité en déployant des juges, des procureurs et des membres des services de police au Darfour, les victimes de violations des droits de l'homme continuent à faire état d'un accès limité à la justice. Le nombre d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme demeure faible, tout comme le taux de réussite de la police concernant les arrestations des auteurs de ces faits. Des enquêtes ont été diligentées dans seulement 14 des 94 affaires et ont abouti à 9 arrestations.

12. La MINUAD continue à constater des enlèvements et des attaques d'agriculteurs par des individus armés, souvent qualifiés d'« arabes ». Le 1er juillet, un agriculteur a été tué dans les environs de Taouïla, dans l'État du Darfour septentrional, par deux hommes décrits comme « arabes ». Le 9 juin, une personne déplacée a été abattue dans sa ferme par des membres d'une milice non loin de Merching, dans l'État du Darfour méridional. Le 18 juin, 16 civils ont été enlevés à Dubu-Al-Omda, à l'est du Jebel Marra, dans l'État du Darfour méridional, et n'ont toujours pas été libérés. Par ailleurs, le 20 juin des individus armés ont gravement blessé par balle un civil à Beida, dans l'État du Darfour occidental. Le 18 juin, un civil a été blessé par balle par un agent de police à Habila, dans l'État du Darfour occidental.

13. La MINUAD a également enregistré 38 cas de refus d'accès à des fermes et d'occupation arbitraire de terrains, dans la majorité desquels des éleveurs nomades se déclaraient propriétaires de terrains à la suite de l'absence prolongée de personnes déplacées. Les tensions entre les agriculteurs et les éleveurs nomades risquent de s'accentuer, la saison agricole étant proche.

14. La situation des personnes déplacées, en particulier des femmes et des enfants, demeure dramatique en raison de l'insécurité. Les personnes déplacées ont été la cible de 101 crimes qui ont fait 13 victimes. D'autres civils ont été les victimes de 217 crimes ayant entraîné 48 décès, dont des meurtres (37), des vols à main armée (29), des tentatives de vol (6), des agressions/du harcèlement (70), des vols avec effraction (5), des pillages (2), des enlèvements (14), des incendies volontaires (2), des fusillades (33), des attaques/embuscades (6), des menaces de violence (4), des vols de bétail (8) et d'autres crimes (1). Le niveau de criminalité et le nombre de décès qui lui sont imputables sont restés presque identiques par comparaison avec la période de 60 jours précédente, lors de laquelle 97 crimes commis contre des personnes déplacées avaient entraîné 19 décès et 205 crimes commis contre des

civils avaient causé 44 décès. Les coups de feu isolés dans les camps de personnes déplacées et aux alentours constituent toujours une source de vives préoccupations. Par exemple, le 26 juin, des membres armés des Forces d'appui rapide sont entrés dans le camp de déplacés d'Ardamata à Geneina, dans l'État du Darfour occidental, et ont tiré à l'aveuglette, lorsque des personnes vivant dans le camp leur ont demandé de partir. Les membres des Forces d'appui rapide ont alors arrêté quatre déplacés qui ont été libérés ultérieurement grâce à l'intervention des autorités locales. D'autres tirs ont été signalés dans le camp Krinding et le camp de Dorti, dans l'État du Darfour occidental, ainsi que dans les camps de Khams Dagaig et de Hassahissa, dans l'État du Darfour central.

15. Dans l'État du Darfour central, le 28 juin, deux membres présumés des Forces armées soudanaises ont blessé par balle une personne déplacée de la tribu Four dans le camp de déplacés Nord, à cinq kilomètres au nord-est de Nertiti. Le même jour, une tentative de vol commise par des miliciens armés contre un Four à Kaira, à 38 kilomètres au nord-est de Nertiti, a dégénéré en affrontement qui a causé la mort de cinq membres de la milice et de trois habitants de la région. Par peur des représailles, le commissaire local a demandé aux habitants de quitter la région pour Golo pendant qu'il tentait de réconcilier les deux parties.

16. Le 22 juillet, dans l'État du Darfour méridional, des nomades arabes ont attaqué un groupe de déplacés de la tribu Four du camp de Kalma qui cultivaient des terres à Hajar Tono, à 68 kilomètres au sud-est de Nyala, et ont tué six d'entre eux. Après cet incident, un nombre indéterminé de déplacés ont quitté ce secteur et sont retournés au camp de Kalma. La police soudanaise a déployé des renforts dans la région et arrêté deux suspects, mais les 26 et 27 juillet, une jeune fille et deux femmes, qui se rendaient d'Hajar Tono au camp de Kalma en raison de l'aggravation des conditions de sécurité, ont été attaquées par des Arabes armés : la jeune fille a été blessée par balle et les deux femmes ont été violées.

Criminalité et banditisme

17. Les affrontements entre les milices armées et les forces de sécurité du gouvernement ont également fait des victimes parmi les civils. Le 29 juillet, dans l'État du Darfour occidental, des éleveurs arabes ont attaqué un poste de police dans le village de Terbiba, à 20 kilomètres au sud-ouest de Masteri, parce que des policiers soudanais avaient chassé du bétail hors d'une zone agricole à Terbiba : deux personnes ont été tuées et trois autres blessées, dont un civil. Les forces de sécurité du Gouvernement ont été déployées dans la région pour contrôler la situation.

18. Le Gouvernement a intensifié sa campagne de désarmement. Le 6 août, le Haut comité national pour la collecte d'armes et de véhicules non enregistrés a publié une déclaration demandant aux personnes détenant des armes, des munitions, des explosifs ou des véhicules non enregistrés de les remettre immédiatement aux institutions de l'État en charge de la sécurité. Le jour suivant, le second Vice-Président, Hassabo Mohamed Abdel-Rahman, a entamé une tournée dans le pays pour promouvoir la campagne de désarmement. Le 13 août, les médias ont rapporté que Musa Hilal et d'autres commandants des gardes frontière rejetaient catégoriquement le plan de désarmement du gouvernement, dénonçaient l'arrestation des chefs tribaux Rizeigat et Maaliya par les Forces d'appui rapide après les affrontements dans l'État du Darfour oriental, et refusaient tout regroupement avec ces forces.

III. Situation politique

Processus de paix au Darfour

19. Bien qu'il y ait eu un affrontement entre l'ALS-MM et le Gouvernement pendant la période considérée (en juin) et que l'ALS-AW ait continué de refuser de participer au processus de paix, des groupes dissidents de ces deux factions et d'autres factions ont engagé des négociations ponctuelles avec le Gouvernement. Le 22 juin, le Gouvernement a fait savoir qu'une faction de l'ALS-AW dirigée par le général Haroon Kilmang Koi avait adhéré au processus de paix avec l'aide du gouverneur de l'État du Darfour central. Le 2 juillet, une faction du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE/Soudan) dirigée par Abubakar Hamid Noor et Souleyman Jamous a annoncé qu'elle avait présenté au Gouvernement une liste de 15 demandes conditionnant sa participation aux négociations. Le 24 juillet, un groupe de combattants se disant membres du MJE, de l'ALS-MM et de l'ALS-AW, dirigé par Adam Ali Ahmed, a signé un accord de paix avec l'État du Darfour occidental. Le groupe se serait réuni à Daeïn, dans l'État du Darfour oriental, et se serait rendu dans l'État du Darfour occidental à bord de sept véhicules transportant un nombre indéterminé d'armes.

20. Le 16 juillet, le président de l'Armée de libération du Soudan-Commandement général, Abu Jamal, qui avait signé un accord de paix avec le Gouvernement à Koron (État du Darfour central) en novembre 2016, a été écarté par d'autres chefs du groupe et l'on ignore encore quelles en sont les conséquences pour la faction et sa représentation au sein des gouvernements des États. Le 6 juillet, le Mouvement de libération du Soudan pour la justice, le Mouvement de libération du Soudan-Unité et une faction du MJE dirigée par Abdallah Bishr Gali, trois groupes relativement peu connus ayant une présence limitée au Darfour, ont publié une déclaration dans laquelle ils ont annoncé la formation d'une alliance appelée l'Alliance des forces de libération du Soudan, présidée par Al-Tahir Abu Bakr Hajar. La coalition a appelé d'autres groupes armés, notamment l'ALS-MM, l'ALS-AW et le MJE, à rejoindre l'alliance.

Application du Document de Doha pour la paix au Darfour

21. Les travaux des commissions et fonds encore en activité créés en application du Document de Doha pour la paix au Darfour, à savoir la Commission foncière du Darfour, la Commission du retour volontaire et de la réinstallation, la Commission vérité, justice et réconciliation, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, ont peu progressé. Le manque de soutien politique, de fonds et de personnel a continué de mettre la présence et les capacités de ces institutions à rude épreuve. Les difficultés de financement ont également entravé le processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, qui, pour être achevé, nécessiterait des fonds supplémentaires d'un montant estimé à 1,4 million de dollars.

Dialogue national

22. Conformément aux modalités et aux conclusions du dialogue national, le Président Omar Hassan Béchir a publié, le 2 juillet, un décret portant prorogation du cessez-le-feu unilatéral du Gouvernement jusqu'au 2 octobre 2017. Le 3 juillet, le Premier Ministre et premier Vice-Président, Bakri Hassan Saleh, a nommé vice-premiers ministres les Ministres de l'investissement (du Parti de l'Oumma), de l'information (du Parti de l'union démocratique) et de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (du Parti du congrès national).

23. Les gouverneurs des États du Darfour ont annoncé la composition des nouveaux gouvernements entre le 9 juin et le 16 juillet. Près de la moitié des postes ministériels avaient été pourvus par des membres du Parti du congrès national (4 sur 8 dans les États du Darfour oriental, du Darfour occidental et du Darfour septentrional, et 4 sur 10 au Darfour méridional), les autres postes ayant été attribués à des membres d'autre partis, à savoir: quatre membres du Parti national pour la libération et la justice, trois du Parti pour la libération et la justice, deux du MJE-Dabajo et respectivement un membre du Parti de l'Oumma unie, du Parti fédéral de l'Oumma et de deux partis considérés comme proches du Parti du congrès national (le Parti de l'union démocratique et le Parti national de l'union démocratique). En outre, des factions dissidentes de l'ALS-AW (l'ALS-Commandement général et l'ALS-Direction historique) et du MJE (MJE-Soudan et MJE-Jebel Moon), le Mouvement populaire pour les droits démocratiques et le Mouvement des forces populaires pour les droits et la démocratie ont chacun obtenu un poste ministériel, et trois autres nouveaux ministres, dont on ignore l'orientation politique, ont été nommés. On ne compte que deux femmes parmi les nouveaux membres. Neuf nouveaux commissaires de localité, dont deux femmes, ont également été nommés dans les États du Darfour oriental, du Darfour occidental et du Darfour méridional ; tous sont membres du Parti du congrès national. Dans l'État du Darfour central, sept des neuf commissaires de localité nommés sont membres du Parti du congrès national, l'orientation politique des deux autres n'étant pas connue.

24. Le 11 juillet, les États-Unis d'Amérique ont reporté de trois mois supplémentaires leur décision concernant la levée des sanctions imposées au Soudan, mais ont maintenu l'interdiction des interactions avec des personnes associées au conflit au Darfour. Par la suite, le Gouvernement soudanais a annoncé la suspension des négociations.

IV. Situation humanitaire

25. Des déplacements de civils dans la région d'Ain Siro, à Koutoum (Darfour septentrional) ont été signalés à la suite d'affrontements entre les forces gouvernementales et des éléments de l'ALS-MM qui ont eu lieu en mai. Ces informations n'ont toujours pas été confirmées, le Gouvernement soutenant que la situation dans la région est stable et qu'il n'est pas nécessaire d'y apporter une aide. À Oum Doukhoun (Darfour central), les affrontements intercommunautaires auraient entraîné le déplacement d'environ 4 000 nouvelles personnes et une intervention humanitaire est en cours.

26. Des inondations soudaines et des épidémies ont aggravé la situation humanitaire au Darfour. En juin, des inondations soudaines ont touché 7 000 personnes dans le camp de déplacés de Kalma (Darfour méridional). Même si aucun blessé ou mort n'était à déplorer, des centaines d'abris ont été endommagés ou détruits. En juillet, des inondations auraient touché environ 900 familles dans les camps de déplacés d'Hamidiya et d'Hassahissa (Darfour central), ainsi que 281 familles à Changil-Tobaya (Darfour septentrional). Une aide humanitaire est actuellement acheminée dans ces zones.

27. La période considérée a également été marquée par la propagation rapide d'une épidémie de diarrhée aqueuse aiguë dans les États du Darfour septentrional, oriental et méridional. D'après le Gouvernement, le nombre de cas recensés étaient les suivants : 424, dont 19 décès, au Darfour septentrional (entre le 14 juin et le 21 juillet); 504, dont 28 décès, au Darfour oriental (entre le 20 juin et le 21 juillet);

475 cas, dont 6 décès, au Darfour méridional, dans le camp de déplacés de Kalma pour la plupart (entre le 28 juin et le 21 juillet).

V. Situation opérationnelle

28. Le climat général dans lequel œuvrent la MINUAD et le personnel humanitaire continue de s'améliorer, le nombre d'actes criminels les visant et les restrictions imposées à leurs déplacements diminuant. Toutefois, les retards accusés dans la délivrance des visas, en particulier pour les membres du personnel œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, ont continué d'entraver les activités de la MINUAD et le problème de l'accumulation des conteneurs aux points d'entrée n'a également pas été réglé.

Attaques et menaces d'attaques visant la MINUAD et les acteurs humanitaires

29. Le personnel de la MINUAD a été victime de 40 actes délictueux au total pendant la période considérée, contre 14 pendant la période précédente et 34 pendant la même période en 2016. Le 20 juin, un membre du personnel recruté sur le plan national s'est fait voler ses affaires au bureau de la MINUAD du camp de déplacés d'Hamidiya, à Zalingei (État du Darfour central). Le 21 juin, un groupe d'hommes non identifiés a tenté de dévaliser trois membres agents recrutés sur le plan national près du complexe de l'Opération, à El Fasher (Darfour septentrional). Plus tard dans la même journée, près du complexe d'El Fasher, trois hommes armés non identifiés ont arrêté et détourné un véhicule local dans lequel se trouvaient trois membres du personnel de la MINUAD recrutés sur le plan national, dérobant leurs effets personnels. Le 22 juin, des hommes armés non identifiés ont détourné à El Fasher un véhicule appartenant à Gulf Catering Company, une société contractée par la MINUAD, et ont dévalisé le conducteur. Le 5 juillet, lors de deux attaques distinctes, deux membres des services de police de la MINUAD se sont fait dérober leurs effets personnels par des individus armés non identifiés à El Fasher. Le 6 août, deux hommes armés ont détourné le véhicule privé d'une membre du personnel recrutée sur le plan national et l'ont dépouillée de ses objets de valeur près du grand camp d'El Fasher. Tous ces incidents ont été signalés aux autorités soudanaises, mais aucun des auteurs n'a été arrêté.

30. Des partenaires humanitaires ont également été victimes de plusieurs actes délictueux. Le 12 juin, des individus non identifiés ont détourné un véhicule appartenant à une organisation non gouvernementale internationale à Nyala (Darfour méridional) et, le 1er juillet, des individus se sont introduits par effraction dans une résidence occupée par un membre du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés recruté sur le plan national à Daeïn (Darfour oriental) et ont dérobé ses effets personnels.

Détention de membres du personnel

31. L'agent recruté sur le plan national qui avait été arrêté par le Service national de renseignement et de sécurité à Nyala le 23 novembre 2016 pour des activités présumées d'espionnage était toujours détenu par le Gouvernement à Khartoum sans avoir été jugé. Un autre membre du personnel recruté sur le plan national qui avait été arrêté par le Service national de renseignement et de sécurité à Daeïn (Darfour oriental) le 28 mai 2017 pour avoir prétendument versé des pots-de-vin à des agents des autorités locales et commis d'autres crimes contre l'État, est toujours en état d'arrestation. Le Gouvernement doit toujours fournir des éléments de preuve dans ces deux affaires.

Restrictions de circulation

32. Seuls deux cas de refus d'accès ont été recensés pendant la période considérée. Le 27 juin, une patrouille de la MINUAD s'est vu refuser l'accès au camp de déplacés de Nigea à Shearia (Darfour oriental) par des agents du Service national de renseignement et de sécurité, qui ont déclaré que des formations à l'intention des déplacés étaient organisées sans que le Gouvernement en ait été informé et ont menacé d'attaquer les patrouilles de la MINUAD qui se trouveraient dans la zone. Le 28 juin, invoquant une épidémie de diarrhée aqueuse aiguë, le Service national de renseignement et de sécurité a empêché une autre patrouille de la MINUAD de se rendre dans la localité de Khazan Jadid, au nord-est de Shearia. Le 19 juillet, des agents des Forces armées soudanaises postés à un point de contrôle se trouvant près du village de Kidingeer (Darfour méridional) ont tiré sur une patrouille de la MINUAD. Aucun blessé n'a été signalé et le Gouvernement a indiqué que la patrouille avait été prise pour un groupe armé.

33. Les mouvements aériens de la MINUAD n'ont fait l'objet d'aucune restriction pendant la période considérée. Toutefois, des obstacles bureaucratiques occasionnels ont entravé la mobilité aérienne, notamment des retards dans l'approbation des plans de vols, l'interdiction de vols entre bases d'opérations des différents secteurs et des restrictions concernant les heures de vols.

34. L'espace humanitaire s'est encore amélioré par rapport aux années précédentes et des partenaires ont indiqué que leurs déplacements dans la région du Darfour étaient approuvés plus rapidement et moins fréquemment refusés. Un accord a également été conclu entre la Commission d'aide humanitaire et des organisations non gouvernementales internationales concernant le recrutement de personnel sur le plan national, mais son application doit encore faire l'objet d'un suivi. Le respect général des directives humanitaires révisées publiées en décembre 2016 demeure toutefois inégal entre les différents États du Darfour; les difficultés d'accès à Ain Siro (Darfour septentrional) en sont un exemple. La mission interinstitutions à Deribat (Darfour méridional) a été reportée en raison de l'insécurité et une mission humanitaire à Rockero (Darfour central), qui avait été reportée à plusieurs reprises, a finalement été menée entre le 5 et le 9 juillet. Le 10 août, deux hommes armés ont détourné un véhicule appartenant au Fonds des Nations Unies pour la population, près de son bureau de Nyala.

Visas et dédouanement

35. Le Gouvernement a délivré 742 visas au personnel de la MINUAD, dont 445 à des membres du personnel militaire et de police, 123 à des visiteurs officiels, 130 à des contractants et 44 à des membres du personnel recruté sur le plan international et à des personnes à leur charge. Au total, 139 demandes de visa sont restées en souffrance pendant une période dépassant le délai habituel de 15 jours, dont certaines depuis janvier 2016. Ces demandes concernaient 8 membres du personnel de police, 27 contractants, 32 visiteurs officiels, 22 membres du personnel militaire, 40 membres du personnel civil et 10 Volontaires des Nations Unies. Seul un visa a été accordé pour la Section des droits de l'homme de l'Opération, 21 autres demandes de visa étant toujours en attente. Le taux de vacance de postes de la Section des droits de l'homme est toujours de 46 %, alors que le taux global de vacance de postes pour le personnel civil recruté sur le plan international est de 16 %, dont 5,4 % sont imputables aux demandes de visa en attente.

36. Les autorités soudanaises ont dédouané les conteneurs de rations alimentaires à mesure qu'ils arrivaient à Port Soudan. Cependant, 114 lots de matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU sont encore en attente de dédouanement, certains depuis avril 2015. Parmi ces cargaisons se trouvent un véhicule blindé de

transport de troupes, 10 véhicules, des pièces de rechange, du matériel de communications et du matériel informatique, des groupes électrogènes et des pompes électriques submersibles. Les retards ont occasionné des surestaries et des coûts supplémentaires aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, qui se sont vus contraints d'inspecter et de réparer leur matériel. Par ailleurs, le Gouvernement n'a toujours pas délivré le certificat d'exonération des droits applicables à l'importation par voie maritime pour 2016 et 2017, mais il a informé la MINUAD que les certificats avaient été remplacés par un nouveau système.

VI. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques de la MINUAD

Protection des civils

37. La MINUAD a achevé la mise en place de sa stratégie améliorée de protection des civils dans toute la zone de mission et ses équipes intégrées de protection ont effectué 37 missions au Darfour occidental, 21 au Darfour septentrional et 3 au Darfour central. Les équipes ont en outre répondu à des menaces immédiates qui pesaient sur des femmes identifiées par les réseaux de protection des femmes appuyés par l'Opération en intensifiant les patrouilles hebdomadaires effectuées par les membres du personnel militaire et de police de la MINUAD pendant la collecte de fourrage et de bois de chauffage.

38. Au Darfour occidental, des personnes déplacées et des agriculteurs se sont déclarés préoccupés par des cas de harcèlement, d'intimidation et d'interdiction d'accès aux fermes, et des femmes ont signalé avoir été harcelées par des gardiens de troupeau pendant qu'elles ramassaient du bois de chauffage. Pour remédier à ces problèmes, la MINUAD a consulté des groupes de femmes de tous les camps de déplacés à Geneina, a recueilli des informations précises concernant les lieux et les moments (heure et jour) où les cas se produisaient le plus fréquemment, et a adapté les plans des patrouilles de police et des patrouilles militaires afin d'accroître leur visibilité. Au Darfour oriental, les équipes intégrées de protection ont conduit une patrouille de vérification à Thour afin d'enquêter sur des attaques qui auraient été commises contre des personnes déplacées dans la région de Wisa le 10 juin. Les équipes se sont entretenues avec les comités de sécurité locaux, qui ont ensuite organisé une série de réunions avec les communautés arabes, ainsi qu'avec les personnes déplacées afin de normaliser la situation. La MINUAD effectue depuis des visites de suivi dans la région au moins deux fois par semaine. Au Darfour septentrional, les équipes se sont rendues au camp de déplacés de Korma et dans les villages environnants, où des préoccupations avaient été exprimées concernant des cas de harcèlement et d'intimidation lors d'activités agricoles. Pour y faire face, la MINUAD a établi un plan visant à renforcer la protection dans les zones agricoles pendant la saison des récoltes de juin à octobre. Il prévoit notamment d'établir des contacts avec les éleveurs, les agriculteurs et les personnes déplacées et de les sensibiliser aux questions de protection des exploitations agricoles, de tenir régulièrement des réunions sur la sécurité avec les autorités locales et les comités de protection des cultures, et d'accroître le nombre et la durée des patrouilles agricoles en consultation avec les agriculteurs déplacés. Au Darfour méridional, dans les régions de Menawachei et Khor Abeche, des personnes déplacées et d'autres personnes concernées ont exprimé des préoccupations similaires alors que la saison des récoltes commençait. La MINUAD a collaboré avec des organisations humanitaires dans le cadre de la revitalisation et du rétablissement des services sociaux de base dans la localité de Chataya afin d'apporter une aide à 256 familles

de retour. À la demande de la MINUAD, les forces de sécurité soudanaises ont été déployées dans la région et ont servi de médiateur afin d'apaiser les tensions.

39. Au total, la MINUAD a conduit 17 190 patrouilles militaires, dont 8 889 à des fins de protection des civils (parmi lesquelles 6 291 patrouilles de proximité, 391 patrouilles de longue distance et 2 207 patrouilles du soir). Au total, elle a effectué 4 162 visites dans des villages et 2 113 dans des camps de déplacés. Par ailleurs, la composante police de l'Opération a conduit 5 005 patrouilles afin d'assurer la protection physique des civils, dont 2 367 patrouilles destinées à établir la confiance dans des camps de déplacés et 2 638 patrouilles visant à répondre aux besoins en matière de sécurité des personnes déplacées, en particulier les femmes et les enfants exerçant des activités de subsistance en dehors de leurs camps. Elle a également mené 537 patrouilles conjointement avec des bénévoles affectés à la police de proximité. Les patrouilles ont contribué à surveiller les conditions de sécurité et à assurer la sûreté et la protection des camps de déplacés.

40. En coordination avec des organismes humanitaires, la MINUAD a escorté 365 allers et retours entrepris par le personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des représentants de la société civile et des partenaires humanitaires à l'appui de l'acheminement et du suivi de l'aide humanitaire, des missions d'évaluation humanitaire et de vérification, et de la constitution de stocks d'articles humanitaires dans ses bases d'opérations en prévision de la saison des pluies. Elle a notamment escorté une mission d'évaluation humanitaire interinstitutions, ainsi qu'une mission d'enregistrement de l'Organisation internationale pour les migrations à Rockero et Golo, dans la région de Jebel Marra, et 11 convois logistiques du Programme alimentaire mondial composés de 87 camions transportant 1 947 tonnes de nourritures et 46 tonnes d'articles non alimentaires, pour la plupart au Darfour septentrional. La MINUAD a également continué d'assurer la sécurité des entrepôts du Programme alimentaire mondial dans différents sites, notamment à El Fasher et Sortoni (Darfour septentrional). En outre, elle a continué d'escorter quotidiennement des partenaires humanitaires œuvrant dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de l'hygiène et de l'assainissement qui transportaient de l'eau de Kube au site de rassemblement de Sortoni. De même, elle a fourni une escorte armée bihebdomadaire pour le transport de fournitures humanitaires entre Sortoni et Kabkabiya (Darfour septentrional), la route étant bloquée pour les camions commerciaux depuis mai 2016.

41. La MINUAD a continué de dialoguer avec les autorités concernant leurs obligations de respecter et de protéger les droits des civils et de lutter contre l'impunité. En partenariat avec le Gouvernement, un formation sur les droits de l'homme et les aspects professionnels de la gestion des prisons a été organisée du 20 au 22 juin, à l'intention de 30 administrateurs d'établissements pénitentiaires, dont deux femmes, et une formation sur les normes internationales en matière de procès équitable et les enquêtes a été dispensée à 20 procureurs et enquêteurs les 29 et 30 juin à Zalingei (Darfour central).

42. La MINUAD a continué de préconiser que des procureurs mobiles soient rapidement envoyés dans les zones où il en manque, ce déploiement ayant été reporté pour des raisons financières. Elle a également souligné qu'il fallait renforcer les capacités du Bureau du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour, qui, selon la directive ministérielle de juillet 2016, était chargé d'enquêter sur tous les cas de viol commis au Darfour et de poursuivre les auteurs. Les affaires de viol continuent toutefois d'être jugées par les tribunaux de droit commun, comme en témoigne le procès d'un homme majeur accusé d'avoir violé une petite fille de deux ans, qui s'est déroulé au Tribunal pour mineurs du Darfour occidental les 3 et 10 juillet.

43. Pour ce qui est de la question de l'égalité entre les sexes, la MINUAD s'est rendue dans les camps de déplacés d'Hamidiya (Darfour central) et de Kass, Erly et El Faniya (Darfour méridional) les 5 et 6 juillet respectivement afin de suivre les questions touchant à la protection des femmes. Le 14 juin, elle a achevé à Zalingei un atelier de trois jours sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste et les manières d'y faire face, auquel ont participé 18 policières soudanaises. Dans le cadre d'une rencontre avec le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour qui a eu lieu le 19 juin à Nyala (Darfour méridional), ce dernier a reconnu que le fait que les femmes victimes de crimes ne les signalent pas par peur de stigmatisation ou de représailles posait problème et a souligné qu'une collaboration était nécessaire pour y remédier.

44. Afin de sensibiliser la population locale aux questions de protection de l'enfance, la MINUAD a organisé six formations et autres activités, auxquelles ont participé 155 habitants (61 hommes et 94 femmes). À l'instigation de l'Opération, les Forces armées soudanaises ont divulgué, le 9 juillet, des informations sur l'enquête concernant le recrutement présumé d'un garçon de 14 ans par les Forces d'appui rapide dans le village de Jourouf (Darfour méridional), confirmant que le nom de l'enfant n'avait pas été retrouvé parmi les dernières recrues.

45. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la MINUAD a contribué au lancement de la deuxième étape du processus de réintégration concernant 1 400 des 3 000 ex-combattants démobilisés depuis 2014 dont les dossiers étaient en attente. Du 12 au 15 juin, 42 ex-combattants démobilisés ont participé à un programme de réintégration à Zalingei (Darfour central) et, le 14 juin, une opération de réintégration a été lancée à l'intention de 300 ex-combattants démobilisés à Nyala (Darfour méridional), Du 25 au 27 juillet, une opération similaire a été menée à El Fasher à l'intention de 300 ex-combattants également. Dans le cadre de ce programme, les ex-combattants reçoivent un ensemble de moyens pour mettre sur pied une petite entreprise, des outils agricoles ou du bétail, ainsi que des formations sur l'élevage. En outre, la MINUAD a continué de mettre en œuvre, dans 12 localités de l'ensemble la région, 26 projets de stabilisation des communautés, dont ont bénéficié 2 255 jeunes (1 142 garçons et 1 113 filles). Ces projets consistaient notamment à accroître les moyens de subsistance, à dispenser des formations professionnelles, à développer les infrastructures et à appuyer les institutions garantes de l'état de droit en vue de prévenir le recrutement de civils dans les groupes armés et criminels. Plusieurs projets à effet rapide ont été achevés pendant la période considérée : du matériel a notamment été transféré le 21 juin au centre de sensibilisation et de formation de la station de radio de Geneina et, le 6 juillet, pour un dortoir pour femmes et une cuisine de la prison d'Ardamata (Darfour occidental).

46. La MINUAD a continué de lutter contre les menaces que posent les restes explosifs de guerre en déployant des équipes d'intervention dans tout le Darfour, en particulier dans les zones situées aux abords de Jebel Marra. Les équipes ont mené des opérations d'évaluation et de neutralisation dans 61 sites dangereux, où elles ont neutralisé 1 840 engins non explosés. Ces opérations ont permis aux patrouilles de la MINUAD de se rendre en toute sécurité dans des zones qui étaient inaccessibles et d'y acheminer une aide humanitaire, ce qui a amélioré les conditions de sécurité des populations concernées.

Appui à un processus de paix inclusif

47. Le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, Jeremiah Kingsley Mamabolo, a continué d'appuyer le processus de paix au Darfour tout au long de la période considérée. Le 9 juin, à Paris, il s'est entretenu avec les chefs de l'ALS-MM

et du MJE, Minni Minawi et Gibril Ibrahim, à la suite d'affrontements entre leurs factions et le Gouvernement ayant eu lieu au Darfour septentrional et oriental en mai et en juin. Les deux chefs ont affirmé que leurs groupes n'avaient pas violé le cessez-le-feu unilatéral, que les forces gouvernementales avaient déclenché les hostilités et que seul un cessez-le-feu conclu d'un commun accord pouvait garantir une cessation pérenne des combats. Ils ont toutefois accepté de publier une déclaration dans laquelle ils ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un règlement négocié du conflit.

48. Lors d'une autre rencontre à Paris le 10 juin, Abdul Wahid a déclaré qu'il honorerait l'engagement pris envers le Représentant spécial en mai de faire une déclaration publique afin de clarifier la position de son mouvement par rapport à un règlement pacifique du conflit. La déclaration n'a pas encore été faite.

49. Le 2 juillet, en marge du Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, le Représentant spécial a informé le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, M. Thabo Mbeki, de la position du Gouvernement et des mouvements concernant la reprise des négociations. Ils ont discuté de la possibilité d'organiser, à la demande de l'ALS-MM et du MJE-faction Gibril Ibrahim, une nouvelle série de négociations sur la cessation des hostilités avec le Gouvernement, sous réserve qu'ils s'engagent véritablement à suspendre les combats.

50. À l'appui du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, la MINUAD a facilité trois consultations au niveau local dans le sud de Nyala (Darfour méridional), les 25 et 26 juillet, et dans le nord de Nyala et à Kornoi (Darfour septentrional), les 1er et 2 août. Les participants, qui étaient au nombre de 150 environ à chaque session, comprenaient des représentants de la société civile, des personnes déplacées, de l'administration autochtone, des chefs religieux, des nomades, des agriculteurs, des femmes, des jeunes et des universitaires. Ils ont débattu de diverses questions, notamment la gouvernance, la sécurité, le développement, la justice, la réconciliation et des questions foncières. En août, 67 des 68 consultations à l'échelle locale avaient été menées.

Atténuation des violences intercommunautaires

51. En collaboration avec les autorités soudanaises, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs, la MINUAD a continué d'appuyer les activités de médiation visant le règlement des conflits intercommunautaires menées dans toute la région. Six réunions ont été organisées pour encourager la coexistence pacifique et favoriser l'application des accords de paix signés entre différents groupes, notamment entre les Salamat et les Misseriya au Darfour central (les 6, 12 et 28 juin), entre les Maaliya et les Rizeigat du Sud au Darfour oriental (le 26 juin), et entre les Gimir et les Rizeigat (le 18 juin) et les Fallata et les Massalits (le 19 juin) au Darfour méridional.

52. À la suite de la violation de l'accord de réconciliation entre les Salamat et les Misseriya le 12 juin au Darfour central, la MINUAD a convaincu les chefs des Salamat de coopérer avec les autorités locales afin de renforcer l'état de droit et prévenir d'autres violations. Le 26 juin, la MINUAD a participé à une réunion tenue à Abou Karinka entre l'administration autochtone des Maaliya et une délégation de Rizeigat venant de Daeïn (Darfour oriental) afin de renforcer les relations entre les deux groupes. Au Darfour occidental, le 19 juin et le 8 juillet, la MINUAD et les représentants de l'administration autochtone de Masteri et d'Oum Sebeka ont distribué les documents issus de la conférence sur la coexistence pacifique tenue à Geneina le 15 mai.

53. Afin de prévenir les conflits communautaires liés aux récoltes, la MINUAD a organisé deux réunions au Darfour septentrional (les 14 et 29 juin), trois aux Darfour occidental (les 5 et 20 juin et le 6 juillet), deux au Darfour central (les 5 et 21 juin) et deux au Darfour oriental (les 4 et 8 juillet), rassemblant des représentants d'administrations autochtones, de comités de coexistence pacifique et de protection de l'agriculture, des agriculteurs, des gardiens de troupeaux nomades, des représentants des autorités locales et des communautés, ainsi que des membres de l'Équipe de pays des Nations Unies. La MINUAD a également organisé cinq forums sur la coexistence pacifique à l'intention des agriculteurs et des éleveurs à Taouïla et Korma au Darfour septentrional (les 9 et 11 juillet), à Oum Sebeka au Darfour occidental (le 12 juillet), à Daeïn au Darfour oriental (le 12 juillet) et dans le district de Bolbol Tembisco au Darfour méridional (le 19 juillet). Les participants aux forums ont discuté de diverses mesures pouvant être prises pour atténuer les conflits, telles que la mise en place d'espaces de dialogue, la conduite de campagnes de sensibilisation sur la paix sociale, la délimitation d'itinéraires de migration du bétail et la mise en œuvre de projets communautaires visant à améliorer l'accès à l'eau.

VII. État d'avancement de l'application des recommandations issues de l'examen stratégique

54. La restructuration de l'Opération prévue dans la résolution 2363 (2017) a progressé. En collaboration avec le Secrétariat, la MINUAD a établi un nouveau concept de mission et un plan de restructuration dans les délais fixés pour la première phase. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix s'est rendu au Soudan du 19 au 23 juillet, où il s'est entretenu avec des représentants du Gouvernement, des membres du personnel de l'Opération et d'autres partenaires afin de faire avancer la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen stratégique. L'Opération s'est également entretenue avec les autorités locales, notamment avec quatre des cinq gouverneurs le 6 août, au sujet de sa nouvelle structure et de sa nouvelle orientation.

Réduction des effectifs militaires et policiers et conséquences de la restructuration sur les besoins de protection et les droits de l'homme

55. La MINUAD a entamé la première étape de sa restructuration, qui comprend notamment la fermeture de 11 bases d'opérations et la réduction des effectifs militaires de 15 845 à 11 395 agents et des effectifs de police de 3 403 à 2 888 agents. Six autres bases d'opérations devraient être fermées d'ici à la fin du mois d'août. Les contingents se sont retirés de Foro Boronga et d'Habila (Darfour occidental), à l'exception de détachements arrière chargés de retirer le matériel appartenant aux contingents. Le retrait d'un bataillon de Geneina a été achevé le 22 juillet, le matériel lui appartenant devant encore être rapatrié. Les contingents se trouvant à Mouhajiriya et Shearia, au Darfour oriental, et à Mellit, Maliha, Tine et Oum Kaddada, au Darfour septentrional, ont reçu un ordre de transfert.

56. Les policiers hors unités constituées de 10 des 11 bases d'opérations en cours de fermeture, dont Foro Boronga et Habila (Darfour occidental), Mouhajiriya (Darfour oriental), Tine, El Fasher-2 (Abou Chouk), Maliha, Mellit et Oum Kaddada (Darfour septentrional), et Toulous et Edd el-Foursan (Darfour méridional), ont été transférés. La fermeture de la base d'opération restante de Zamzam, à El Fasher (Darfour septentrional), débutera d'ici à septembre. Une unité

de police constituée a été transférée de Daeïn à Shearia le 14 août afin de remplacer les contingents se retirant et d'assurer la sécurité du camp.

Groupement tactique du Jebel Marra

57. À la suite de l'adoption de la résolution 2363 (2017), la MINUAD a présenté au Gouvernement une demande officielle le 2 juillet afin d'obtenir sa coopération concernant la réorganisation de la MINUAD et la création d'une nouvelle base d'opérations à Golo, dans l'État du Darfour central. Dans le même temps, la MINUAD a commencé à planifier le déploiement du Groupement tactique du Jebel Marra, qui aura lieu une fois le terrain de la base d'opérations obtenu, notamment les modalités concernant le siège du Groupement. La stratégie de protection pour la région du Jebel Marra est également en cours d'élaboration afin d'assurer la coordination avec les partenaires de l'action humanitaire et d'adapter les activités militaires et de police aux besoins particuliers recensés dans la région. Au 15 août, le Gouvernement n'avait toujours pas donné de réponse. Le Secrétariat, en collaboration avec l'Union africaine, va continuer à dialoguer avec les autorités pour leur faire comprendre qu'il est nécessaire de faciliter dans les plus brefs délais la création d'une base d'opérations à Golo. Le Conseil de sécurité sera régulièrement tenu informé de l'évolution de la question.

Examen des besoins en personnel civil

58. Une équipe composée de membres du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions s'est appuyée sur une auto-évaluation réalisée par la MINUAD pour déterminer ses besoins en effectifs et faire des propositions à cet égard, ainsi que sur des consultations et examens menés au niveau du Siège en amont, et a effectué une visite à la MINUAD du 31 juillet au 6 août afin d'achever les conclusions de l'examen des besoins en personnel civil et de formuler des recommandations. Le budget révisé de la MINUAD pour l'exercice 2017/18, qui sera présenté d'ici au 8 septembre, tiendra compte de la réduction des effectifs civils, proportionnelle au nouvel effectif militaire maximum autorisé et conforme à la nouvelle organisation de la MINUAD.

Stratégie conjointe de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies pour le financement de la pérennisation de la paix au Darfour

59. S'appuyant sur l'examen stratégique mené par la MINUAD, ainsi que sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2018-2021 achevé le 25 avril 2017, sur la stratégie humanitaire pluriannuelle pour 2017-2019 et sur le plan d'aide humanitaire pour 2017 terminé en mai 2017, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies sont en train d'élaborer un nouveau cadre stratégique intégré pour 2017-2019 afin de définir les priorité communes et les mesures complémentaires à prendre aux fins de la consolidation de la paix au Darfour dans le cadre du retrait de la MINUAD. Le nouveau cadre stratégique intégré a été élaboré compte tenu des consultations menées sur le terrain et sera utilisé comme stratégie des Nations Unies visant à pérenniser la paix au Darfour : il met l'accent, en particulier, sur l'état de droit et les droits de l'homme, des solutions durables pour les personnes déplacées, et la consolidation de la paix aux fins de la sécurité des populations locales.

60. L'équipe de pays ne dispose pas de ressources suffisantes pour soutenir la consolidation de la paix, ce qui a posé de graves problèmes dans certains domaines. Ainsi, elle n'a pas pu reprendre à son compte les tâches délaissées par la MINUAD après l'exercice de rationalisation que celle-ci a effectué en 2014, comme celles qui concernaient l'égalité des sexes et le VIH/SIDA. Après l'achèvement du cadre stratégique intégré, prévu pour la fin du mois d'août, la MINUAD et l'équipe de

pays vont élaborer une stratégie de financement conjointe afin de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Cette stratégie de financement définira, entre autres, les moyens de promouvoir l'appropriation par le pays du processus de transition et des mesures mises en place dans ce cadre, les principales tâches à effectuer, par zone géographique et assorties de délais, les activités de communication stratégique et de sensibilisation, ainsi que les dialogues à engager concernant l'utilisation des fonds alloués aux programmes dans les budgets des opérations de maintien de la paix et le transfert de personnel, de fonds et d'autres biens aux partenaires de l'équipe de pays afin qu'ils disposent de capacités suffisantes pour combler les lacunes qui apparaîtront certainement à mesure que le retrait de la MINUAD progressera.

VIII. Aspects financiers

61. L'Assemblée générale, par sa résolution 71/310 du 30 juin 2017, a autorisé le Secrétaire général à engager, au titre de l'Opération pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2017, des dépenses d'un montant maximum de 486 millions de dollars.

62. Au 10 août 2017, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUAD s'établissait à 461,4 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 4 721,9 millions de dollars.

63. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2017, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017, conformément à l'échéancier trimestriel.

XI. Observations

64. Dix ans se sont écoulés depuis que l'ONU et l'Union Africaine ont commencé à organiser le déploiement d'une mission de maintien de la paix multidimensionnelle au Darfour. Il a été difficile de mettre en place la MINUAD, en raison de la situation sur le terrain, tandis que le processus politique destiné à résoudre le conflit grâce à un dialogue inclusif prenait du retard. Aujourd'hui, alors que la MINUAD entame la première phase de son retrait, une partie des problèmes ayant entraîné le conflit et compliqué le fonctionnement de l'Opération sont toujours présents, tandis que d'autres aspects du conflit ont évolué. Les groupes rebelles ont été notablement affaiblis, pour la plupart, même si des accrochages ont à nouveau eu lieu et se sont poursuivis en mai et juin. Les causes profondes du conflit, notamment la concurrence violente liée aux terres, à l'eau et à d'autres ressources limitées, continuent à menacer les vies des habitants du Darfour, tandis que leurs conséquences – et principalement les déplacements prolongés et à grande échelle – viennent encore compliquer la gestion de la sécurité locale et des ressources. La mobilisation et l'armement de milices dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'insurrection adoptée par le Gouvernement ont exacerbé les tensions intercommunautaires au point de saper la capacité des autorités locales à instaurer l'ordre public et à le maintenir. Les civils, notamment les personnes déplacées, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables dans ce contexte parce qu'ils ne peuvent subvenir à leurs besoins ou rentrer chez eux sans craindre d'être victimes d'actes d'intimidation ou de persécution, de viols ou d'autres formes de violence, ou de meurtre, commis en particulier par des milices armées.

65. La question de la responsabilité des milices armées et de la réforme du secteur de la sécurité en général, est complexe mais essentielle à la stabilisation de la situation et à la protection des civils au Darfour. J'encourage le Gouvernement à étudier en priorité les moyens de faire progresser le désarmement des milices et la réforme du secteur de la sécurité, conformément au Document de Doha pour la paix au Darfour. Il est tout aussi important que les commissions et le fonds issus du Document élaborent les prochaines étapes, en recevant suffisamment de ressources et d'appui politique de la part du Gouvernement d'entente nationale pour accomplir le travail considérable qui doit encore être fait.

66. Il est difficile de savoir si des négociations de fond auront lieu entre le Gouvernement et les mouvements non signataires du Document de Doha. Le Gouvernement continue à demander des négociations fondées sur le Document, mais aucun des mouvements signataires ne semble prêt à reprendre les négociations sur ces bases. Alors que les consultations préliminaires se poursuivent en dehors du Soudan, l'attente se prolonge dans les camps de déplacés. Il appartient aux dirigeants du Gouvernement et des mouvements non signataires de surmonter leurs différences d'opinion quant aux dispositions du Document de Doha, dont la mise en œuvre reste essentielle pour régler les problèmes des habitants du Darfour. J'appelle instamment le Gouvernement et les mouvements armés à honorer leurs déclarations unilatérales sur la cessation des hostilités et à passer à l'étape suivante du processus de paix, facilité par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine avec l'aide de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et du Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour.

67. Alors que la réforme de la gouvernance se poursuit, conformément aux conclusions du dialogue national, il est impératif de continuer à faire en sorte que le processus associe toutes les parties et se déroule dans la transparence. Il est également essentiel que les nouvelles structures de l'État, au niveau du Gouvernement d'entente nationale et des États du Darfour, appuient la mise en œuvre des dispositions restantes du Document de Doha. La MINUAD continuera de dialoguer avec les autorités soudanaises en ce sens. De même, des efforts supplémentaires doivent être réalisés pour élargir l'autorité de l'État à tout le Darfour, en particulier aux zones dont la MINUAD se retire, de façon à assurer la protection des civils, le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées, et un processus de consolidation de la paix durable, associant toutes les parties et mené par le Gouvernement.

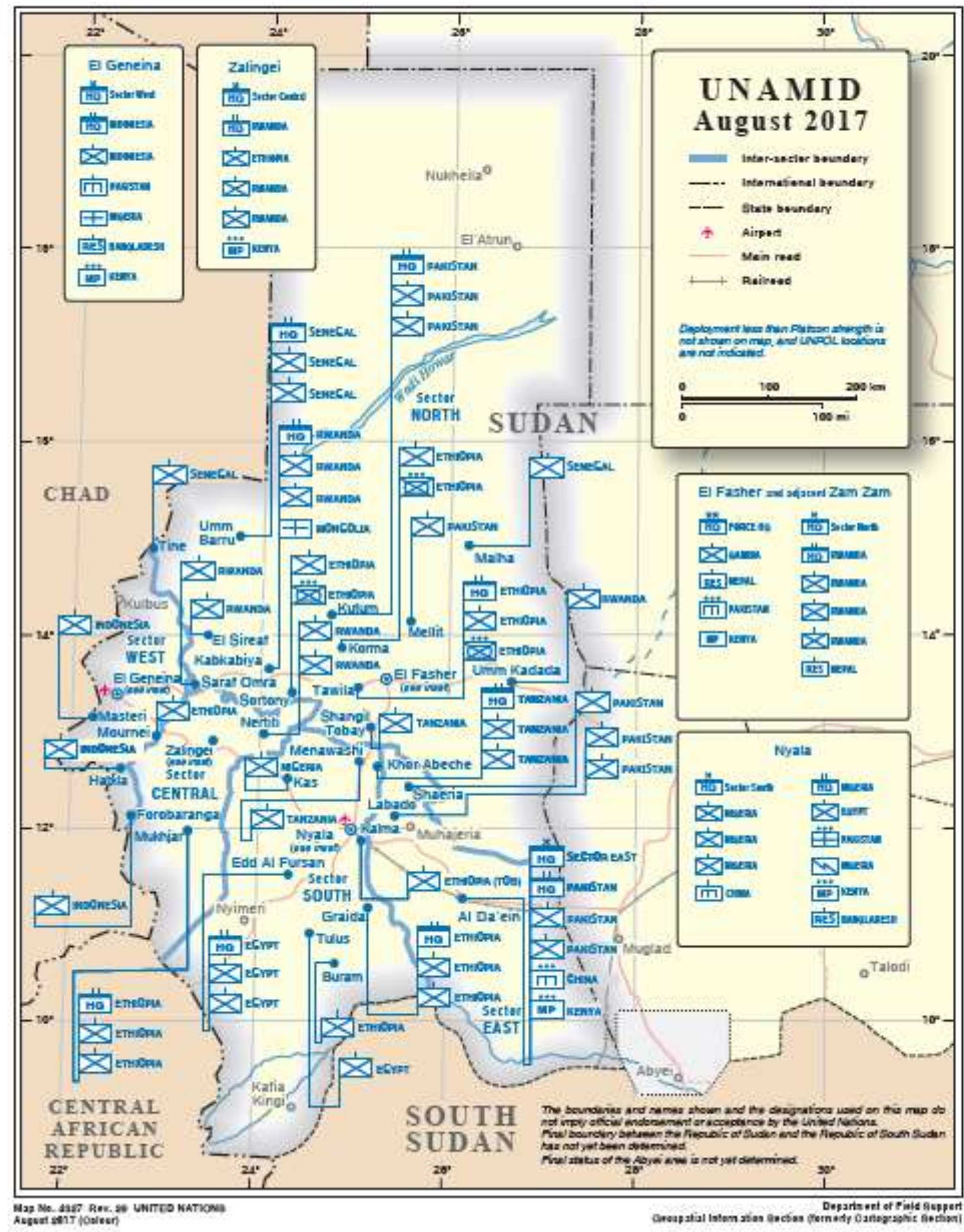
68. À cet égard, j'appelle le Gouvernement, les pays donateurs et d'autres partenaires à allouer suffisamment de ressources aux fins de la consolidation de la paix au Darfour. L'équipe de pays des Nations Unies va diriger les efforts concernant les femmes, les filles et la protection de l'enfance dans le contexte de l'état de droit, des solutions durables et des mesures de stabilisation des communautés définies dans le nouveau cadre stratégique intégré. Les activités menées collectivement par les Nations Unies au Darfour dépendront de la mobilisation des ressources dont l'équipe de pays aura besoin pour appuyer ces thèmes transversaux. De même, il appartient aux autorités soudanaises de mettre en place des services de base et de promouvoir des moyens de subsistance au Darfour au moyen de leurs ressources budgétaires nationales et locales. Si la MINUAD venait à se retirer sans mettre en place des mécanismes propres à assurer les conditions d'une paix durable, les causes et les conséquences du conflit resteraient sans réponse, ce qui créerait le risque d'une reprise des hostilités.

69. Alors que nous mettons tout en œuvre pour que le retrait de la MINUAD devienne effectif, la coopération avec le Gouvernement soudanais est indispensable pour que ce retrait se fasse dans les temps. Il faut donc non seulement obtenir des

garanties en matière de sécurité et de logistique concernant la fermeture des bases d'opération ainsi que le rapatriement et la réaffectation du personnel de la MINUAD, mais aussi établir une nouvelle base d'opérations à Golo afin de créer le Groupement tactique du Jebel Marra, qui est un élément essentiel de la nouvelle stratégie de la MINUAD. J'engage vivement le Gouvernement à approuver la mise à disposition de terrains pour établir une nouvelle base opérationnelle temporaire à Golo, et à accorder dès que possible les autorisations aux fins du déploiement du Groupement tactique. J'invite aussi le Gouvernement à prendre rapidement des mesures pour lever les obstacles qui entravent encore les opérations, notamment en délivrant les visas en attente, en facilitant le dédouanement des derniers conteneurs et en accordant à la MINUAD le certificat d'exonération fiscale pour les marchandises importées par mer, conformément à l'accord sur le statut des forces. Ces points sont d'autant plus importants que la présence de la MINUAD va progressivement diminuer au cours des mois à venir. J'espère que le Gouvernement remplira ses obligations en la matière, en conservant l'attitude positive qui a caractérisé la procédure d'examen de la MINUAD, et répondra aux besoins urgents de protection de la population civile touchée par le conflit.

70. Je voudrais conclure en remerciant le Représentant spécial conjoint, Jeremiah Kingsley Mamabolo, ainsi que tous les membres du personnel de la MINUAD, de l'équipe de pays, et des organismes humanitaires partenaires qui œuvrent infatigablement afin d'améliorer la vie des habitants du Darfour. Je tiens également à saluer mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, et les anciens Présidents du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, pour leur action visant à régler les conflits au Soudan.

Carte


UNAMID
August 2017
Inter-sector boundary
International boundary
State boundary
Airport
Main road
Railroad
SUDAN
CHAD
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
SOUTH SUDAN
Sector NORTH
Sector WEST
Sector CENTRAL
Sector SOUTH
Sector EAST
El Geneina
Zalingei
El Fasher
Nyala
Nukheila
El Atrun
Umm Barru
Tine
Kulbus
Malha
Kutum
Mellit
El Sireaf
Kabkabiya
Korma
Saraf Omra
Tawila
Umm Kadada
Masteri
Mournei
Habila
Forobaranga
Mukhjar
Menawashi
Kas
Khor Abeche
Shaeria
Labado
Kalma
Muhajeria
Edd Al Fursan
Nyimeri
Graida
Tulus
Buram
Al Da'ein
Muglad
Talodi
Abyei
Kafia Kingi
Map No. 4327 Rev. 39 UNITED NATIONS
August 2017 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)